

L'AVENIR

LE NUMÉRO
5
CENTIMES

LE NUMÉRO
5
CENTIMES



DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

ANNONCES :

Annonces anglaises..... la ligne 1 fr.
Réclamations..... — 2 »
Chroniques locales..... — 4 »
Les abonnements sont reçus aux Bureaux du Journal
11, rue Guisarde-Champagnat

ADMINISTRATION & REDACTION :

20, Cours de la Liberté, 20
LYON

ABONNEMENTS :

3 mois 6 mois 1 an
Lyon et départ^{ts} limitrophes. 5 f. 10 f. 20 f.
Pour les autres départ^{ts}.... 6 f. 12 f. 24 f.
(Etranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de mois

NOS SURPRISES

Nous rappelons à nos lecteurs que l'AVENIR réserve tous les jours des Surprises à plusieurs d'entre eux.

Je reconnais avoir reçu du journal l'AVENIR de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

Pierre POTIER,
Rue de Béarn, 22.

Lyon, le 7 décembre 1884.

Je reconnais avoir reçu du journal l'AVENIR de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

Joseph ANDRAT,
Grande-Rue, 41, Oullins.

Lyon, le 7 décembre 1884.

Je reconnais avoir reçu du journal l'AVENIR de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

M. JACQUEMIER,
Cours de la Liberté, 1.

Lyon, le 7 décembre 1884.

Je reconnais avoir reçu du journal l'AVENIR de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

A. ACHARD,
Rue Baraban, 41, Lyon.

Lyon, le 8 décembre 1884.

Lyon brille

C'est le huit décembre, la Rome des Gaules est sombre, elle manque de lampions; la foi est dans le marasme, la Vierge de Fourvière va se fâcher et le monde catholique sera à l'index. Bon dieu où allons-nous? Le tremblement de terre d'il y a huit jours n'était-il point un avertissement d'en haut?

Perraudin, ce jour-là était dans des transes terribles, les anarchistes dansaient la carnagole dans son cerveau étroit; il passait et repassait fiévreusement sa main à poigné sur son front inintelligent; il ne pouvait attendre personne. Le paternel policier rougissait jusqu'à sa boutonnière, l'honneur du Javert de Massicault venait d'être entamé.

Perraudin en arrêt sur l'AVENIR avait oublié le huit décembre et l'Immaculée-Conception de Mariette.

Oui, le tremblement de terre était un avertissement céleste, la « fidèle » épouse du charpentier de Bethléem venait de téléphoner aux cagots de Lugdunum qu'il fallait briller dans la nuit du huit décembre, et Lyon, comme la Venise antique, brillait de mille feux. Seules les quarante langues des apôtres de Pentecôte manquaient à ce « giorno » cléricale.

Lyon a des milliers d'ouvriers sans travail, sans gîte et sans pain et des milliers de bougies brûlent en tremblottant, comme pour éclairer cette grande misère publique que la madone de Fourvière semble contempler avec son indifférence de statue trop adorée.

Oui, nous avons parcouru Lyon, la seconde ville de France, la cité du travail et de l'intelligence, le foyer des grandes et

sublimes revendications; partout nous avons vu le fanatisme s'affirmant aux fenêtres, sous la forme d'un lumignon; nous avons, faut-il l'avouer? vu des fenêtres avec les lanternes vénitienes aux chiffres de la République, allumées par une main de femme, la femme d'un républicain absent; nous avons vu les croisées des filles de joie, les maisons publiques littéralement inondées de feux aux couleurs variées, nous avons vu des juifs et des protestants affirmer leur foi catholique (?) par des lampions multicolores.

Saltimbanques, fourbes, hypocrites, cagots et parpaillots, sceptiques et croyants, débiteurs et créanciers, tout le monde était de la vogue, de la vogue à la vierge, de la vierge aux sept moutards, de la vierge négresse en Orient et blonde et rose en Occident.

Nous avons vu aussi les jésuitières pèleriner leurs élèves dans les rues, poussant des vivats d'allégresse devant les maisons les mieux illuminées.

Des marmots sous la garde d'un enjuponné jeter un défi provocateur aux passants qui appréciaient trop librement cette ridicule démonstration cléricale.

Au huit décembre, Lyon ressemble à la catholique Espagne: le saint Office, l'Inquisition, la Saint-Barthélemy semblent vouloir sortir du bain de sang dans lequel ces souvenirs se sont noyés et, fantômes de terreur apparaître menaçants à la face de la Libre-Pensée.

Lyon cléricale grimace une fois par an, c'est au huit décembre. C'est après l'immortelle Révolution, après les orgies multiples du clergé, après l'expulsion des jésuites que la Vierge voit brûler à ses pieds les lampions du plus hypocrite des hommages.

Les propriétaires de garnis se fendent de dix sous de cire blanche pour illuminer les fenêtres de leurs locataires absents, des boutiquiers, adversaires de la religion catholique y vont d'un kilo d'huile, offert à la mère du nommé Dieu parce qu'ils vendent un bonnet de coton au curé d'en face, ou une livre de chocolat au bourgeois d'à côté. Tous catholiques apostoliques et romains au huit décembre, il y va de l'intérêt de chacun, la foi n'y est pour rien; c'est l'affirmation mercantile-cléricale qui brille aux fenêtres, et du haut de Fourvière les pointeurs comptent les mèches allumées.

Cette blague religieuse me remet en mémoire un bonhomme de curé libéral, que l'on nommait en Savoie le « curé patriote ». Un jour il monte en chaire (c'était la veille du 8 décembre), et il harangue ainsi ses ouailles :

« Mes chers paroissiens, c'est demain la fête de la Vierge; l'huile que vous allez dépenser en illuminations ferait beaucoup plus de bien aux pauvres de la commune; la sainte Vierge est une bonne fille, donnez votre huile aux pauvres ou bien faites-leur des mate-faim avec, ça leur rendra service, et Marie sera satisfaite. »

Ce prêtre avait raison, à tel point que les villageois l'écoutèrent.

Si, hier, les faux cléricaux, les cagots de parade avaient donné aux ouvriers sans travail le prix des lampions brûlés, combien aujourd'hui auraient une livre de pain à se mettre sous la dent!

Mais, charité et religion ne sont pas synonymes.

Et je finis comme j'ai commencé: la foi est dans le marasme; la Guillotière, le jardin de la France, est restée sombre et sans lampions.

Vive la Guille!

J. B. - A. PAGES.

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

CORNEILLE

DÉPÊCHES DE NUIT

GUERRE DE CHINE

A Formose

Au départ du dernier courrier de Chine, l'amiral Courbet se trouvait à Kelung avec le Bayard et la Nive; l'amiral Lespès avait la direction du blocus dans le sud de Formose; en outre, plusieurs des bâtiments de l'escadre se trouvaient au mouillage de Matsou. Le corps d'occupation tenait la ligne des hauteurs d'où les Chinois avaient été délogés, mais les mines n'étaient pas occupées, ce qui fait le désespoir de la maison Ferry-Bavier-Chauffour et Cie.

Avant d'évacuer la ville, les impériaux avaient essayé de mettre le feu, avec du pétrole, au charbon emmagasiné près du point d'embarquement; ils n'avaient réussi qu'en partie, car nos bâtiments ont pu se servir de quelques centaines de tonnes de houille qui, mélangées avec les briquettes, forment un combustible très convenable.

La fièvre typhoïde avait fait des victimes parmi les jeunes soldats d'infanterie de marine du corps d'occupation.

Défaite des Chinois au Tonkin

LONDRES, 7 décembre. — Une dépêche de Hong-Kong, du 7, dit que, suivant les nouvelles reçues du Tonkin, on s'est battu vivement ces jours derniers, et que les Chinois ont été défaits et obligés de battre en retraite.

Armements au Japon

D'après des renseignements de source particulière, le gouvernement japonais mobilise des troupes.

Le nombre des navires de guerre chargés de protéger les Japonais établis en Chine, est de cinq. On arme de nouveaux navires et on fait des préparatifs de défense à Nagasaki.

LES GIRQUETTES

Samedi, M. Jules Ferry déclarait au Sénat que, « appliquer le principe du suffrage universel au Sénat, c'était faire de la « politique révolutionnaire »!

Telle n'a pas toujours été l'opinion de ce même M. Jules Ferry.

On sait que, lors de la discussion de la Constitution de 1875, la question du suffrage universel comme mode électoral du Sénat avait déjà été agitée.

M. Pascal Duprat avait présenté un amendement ainsi conçu :

« Le Sénat est électif; il est nommé par les mêmes électeurs que la Chambre des députés. »

L'Assemblée nationale avait même adopté ces deux paragraphes par 322 voix contre 210.

Une grande partie des 267 députés qui ont maintenu ce principe dans la dernière discussion de la Chambre, faisaient déjà partie de l'Assemblée nationale.

Parmi les girouettes, c'est-à-dire parmi ceux qui étaient partisans du suffrage universel en 1875 et qui ont voté contre en 1884, se trouvent :

MM. Jules Ferry, Cochery, Rouvier, Hérisson, Christophe, Lévêque, René Brice, Caduc, Folliet, Gagneux, Ganault, Gaudy, Gevelot, de Janzé, Girod-Pouzol, Loustalot, de Mahy, Journault, Malézieux, Margaine, Mercier, Mestreau, Noël Parfait, Philippoteaux, Rameau, Raymond, Rousseau, Sadi-Carnot, Thomas, Grellier, Fidèle Simon.

Voilà ce qu'on peut appeler des hommes à conviction!

ACTUALITES

La Post présente la situation du ministère Ferry comme un exemple de l'absurdité du régime parlementaire également inapplicable en France et en Allemagne.

Nous respectons trop les bons jugements pour les contredire.

La Post a raison.

On assure que le pape adressera au cardinal Parocchi une lettre contre le divorce, dans laquelle il blâmera le rapport présenté sur ce sujet à la Chambre italienne.

Mais le pape doit être célibataire, et alors, que diable peut bien lui faire la loi sur le divorce?

LONDRES. — On annonce que la reine a décidé de conférer au général Gordon la pairie héréditaire et la grand-croix de l'ordre du Bain et que le Parlement de son côté lui votera une pension.

Une pension bourgeoise dans une ville de bains, c'est dans l'ordre.

Pauvre général, que d'amertumes à la fois. Moi, je n'y survivrais pas.

VENISE. — Don Carlos, dont on a annoncé le départ assez mystérieux, est à Trieste, où il habite l'hôtel de la Ville.

Gare aux diligences, j'ai presque envie d'y envoyer ma belle-mère. Si seulement Perraudin voulait l'accompagner.

Une certaine quantité de munitions, enregistrées comme épicerie, ont été embarquées à Londres pour l'extrême Orient.

Les Chinois continuent à nous envoyer des pruneaux.

Hier, dimanche, M. Paul Bert a fait, au Grand-Théâtre de Lyon, une conférence sur la Politique coloniale de la France.

Le fameux vivisecteur, qui opère spécialement sur les animaux domestiques, a beaucoup parlé de la Chambre.

Deux journaux socialistes, imprimés en allemand et en russe, ont été supprimés à Vienne. Pends-toi, Perraudin!

Le ministre de la justice vient de décider que toutes les condamnations prononcées par la Cour d'assises dans les affaires d'attentats à la pudeur seront affichées quarante huit heures après, dans les communes du département.

On ne ferait peut-être pas mal de les publier avant l'attentat.

Le prince Frédéric-Guillaume, héritier d'Allemagne, s'est rendu secrètement à Madrid.

Secrètement! Voilà un secret de polichinelle. Qui se ressemble s'assemble.

PETIT-POUCET.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique spécial de l'AVENIR

LA SÉANCE

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Cham. termine la discussion du budget de la justice; elle aborde ensuite le budget des cultes.

M. LEPELLETIER demande la suppression de ce budget.

Mgr FREPPÉ réplique que la suppression du budget des cultes équivaut à la dénonciation du Concordat.

La Chambre ne peut pas, dit-il, dénoncer un traité par la voie budgétaire.

Après des observations de M. GOBLET, l'article 1^{er} du budget des cultes est adopté par 378 voix contre 140.

Les chapitres 2 à 4 sont adoptés. Sur le chapitre 5, concernant le traitement des archevêques et des évêques, M. MARTIN-FEUILLEE combat les réductions proposées par la commission, notamment la réduction des traitements des archevêques de Paris et d'Alger, des évêques d'Oran et de Constantine.

SÉNAT

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

Séance du 8 décembre

Le Sénat reprend la discussion du projet de réforme électorale du Sénat.

M. Marcel BARTHE retire son amendement établissant une nouvelle proportionnalité des députés suivant le chiffre de la population.

M. Léon SAY présente un amendement diminuant considérablement la proportionnalité des députés établie par la commission.

MM. DEMOLÉ et WALDECK-ROUSSEAU, combattant l'amendement de M. Léon Say, s'efforcent de démontrer que le projet de la commission est un terrain de conciliation.

Après une réplique de M. Bardeux, qui qualifie le système de la commission d'expédient, l'amendement Léon Say est repoussé par 153 voix contre 106.

Un autre amendement de M. Clément, reprenant la proportionnalité précédemment votée par le Sénat, est repoussé par 147 voix contre 112.

M. WALLON, parlant sur l'ensemble de l'art. 6, s'attache à justifier la Constitution de 1875 des attaques de M. Jules Ferry et regrette de voir abandonner cette Constitution pour une nouvelle Constitution bien moins satisfaisante.

M. Jules FERRY répond. Il présente de nouveau la définition des attributions des deux Chambres et s'attache à démontrer qu'aucune d'elles n'est subordonnée à l'autre.

L'ensemble de l'art. 6 est adopté par 151 voix contre 86.

Les art. 7 à 10 sont adoptés avec une disposition additionnelle présentée par M. Demôle. Le duc de BROGLIE veut intervenir, ses collègues font tout pour éteindre ce vieux tison.

Informations

M. Rochefort a eu un entretien secret avec M. Ruiz-Zorilla, de passage à Paris.

M. Mancini, ministre des affaires étrangères, est alité par suite de douleurs rhumatismales.

Le tournoi de billard entre MM. Vignaux et Peyraud s'est terminé par une victoire éclatante du champion français.

M. Vignaux a fait 2,400 points ; M. Peyraud 1,339.

La foule a vivement applaudi le vainqueur.

Les deux ministres chinois sont revenus hier de Kiel. Avant leur départ de Stettin, la Compagnie Le Volcan, qui a construit les cuirassés chinois, a offert un banquet en leur honneur.

Un messager venant de Khartoum, est arrivé. Il a mis onze jours pour faire le trajet de Khartoum à Ambukol. Il assure que le mahdi est à trois heures de Khartoum.

Les vapeurs de Gordon continueraient à faire la chasse aux rebelles sur les bords du Nil, et viendraient s'approvisionner jusqu'à Shedy.

Une dépêche de Zanzibar annonce que le navire anglais l'Osprey a capturé un négrier arabe.

Les marchands d'esclaves, en apercevant le navire anglais, ont jeté par dessus bord leur cargaison humaine. Six nègres ont été noyés.

M. Chiron, socialiste et M. Castel, républicain indépendant, ont été élus hier à Brest.

Au moment où l'agent de renseignement Morin vient de payer de sa vie le vilain métier qu'il faisait, il n'est pas sans intérêt de faire connaître à nos lecteurs quelques détails sur l'organisation actuelle des agences de renseignements.

Peu à peu les maisons Tricoche et Cacolet se sont développées dans Paris avec une rapidité très grande. La plupart sont dirigées par d'anciens agents de police qui ont conservé des relations avec l'administration, et qui se servent souvent, pour leurs enquêtes, d'agents de la sûreté, bien contents d'augmenter ainsi leurs modestes appointements.

LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE

sous la République opportuniste

Voir les numéros du 27 novembre et suivants

Nous recevons la lettre suivante de celui que l'on prétend fou :

Monsieur le Directeur
du journal l'AVENIR de Lyon

« Vos interpellations, vos mises en demeure aux coupables, aux responsables, à ceux qui ont fait ou laissé faire, ne produisent et ne produiront pas l'effet désiré.

« Les uns garderont le silence, d'autres répondront par le mensonge et la calomnie.

« Le nombre des engagés de diverses façons est considérable : tous les moyens seront employés pour que les crimes ne soient pas découverts, séquestrations, coups, violences, tueries, suicides de désespoir, spoliation, débauches, faux, etc, etc, et afin aussi de conserver l'inquisition, la lettre de cachet.

« La résistance à me donner la liberté malgré les lois, la vérité, les services que j'ai rendus, prouve à elle seule tout l'intérêt que l'on attache à perpétuer le crime contre moi, s'il en était autrement ou ne laisserait pas faire le bruit, mettre en lumière des fraudes, des violations, on me laisserait libre.

« Croyez bien que l'on espère vous lasser ainsi que le public, et même à vous tromper.

« Je ne dis pas que vous accepterez quoi que ce soit contre votre honneur, mais on fera vibrer toutes les cordes politiques, religieuses, de familles, d'amis engagés ou responsables, on essaiera de vous faire reculer devant les conséquences.

« Encore une fois ne vous laissez pas tromper ; les questions politiques ou religieuses n'existent réellement pas.

« Il n'y a d'engagés que des coupables, des complices, des responsables. Ne perdez pas de vue les véritables points : d'humanité, lois, droits, devoirs, vérité, justice.

« Or, tout cela a été violé par des maisons dites de santé, avec leur aide, des ordres, des consentements, par le défaut de visites prescrites par la loi de 1838, par des fraudes, des faux, des mensonges de toute nature.

« Il est trop parlé de moi, de ma séquestration, et pas assez des autres, du système

général contre les malades ou non ; il n'est pas assez parlé du défaut de traitement, de nourriture, des coups, violences etc., des malades riches employés à des travaux pénibles et dégoûtants.

« Il n'est pas assez dit que pour être enfermé dans ces maisons, il faut non seulement être dangereux pour soi ou pour autrui, et bien entendu que la personne doit être libre lorsqu'il y a guérison.

« Relisez bien la loi de 1838, malgré toutes demandes contraires le médecin doit donner la liberté à celui qui est guéri.

« A plus forte raison ne doit-il pas séquestrer celui qui n'a jamais été malade, qu'il ne traite et ne voit même pas.

« En résumé, il faut aborder le fond : ces maisons servent de prisons secrètes, elles favorisent des spoliations, des débauches.

« Si elles sont nécessaires ou utiles pour la société, pour des familles, pour les malades dangereux eux-mêmes, il faut que ces malades soient réellement traités.

« Mais il est criminel, contre les lois, contre la raison, de séquestrer des personnes qui ne sont pas malades, encore moins dangereuses, qui ne sont pas traitées, visitées.

« Je vous prie encore de faire tout ce que j'ai recommandé à vous et à M. X. C'est-à-dire : publication complète dans votre journal, dans d'autres à Paris, Genève.

« Insertions de mes lettres, de celles de M.-A. B.

« Mettre en demeure de me donner la liberté, de me faire entendre publiquement, de me faire juger en audience publique, en ma présence, si l'on m'accuse de quoi que ce soit.

« Pour étouffer la vérité, on a inventé que je suis fou : c'est grave, à qui la faute ?

« Soyez bien rassuré ; lorsque je serai entendu publiquement, si on l'exige, il ne restera rien de tout ce qui a pu être inventé contre moi par des intéressés en France, en Suisse, et ailleurs peut-être.

« Il en ressortira que je n'ai rien fait contre les lois, les personnes, les gouvernements, et que je me suis toujours retranché dans ma devise : Humanité, lois, droits, devoirs, vérité, justice.

« Je n'ai pas attaqué et n'attaquerai pas les classes riches pratiquant la même devise que moi et que l'on ne peut me reprocher, pas plus que de faire des vœux pour les classes laborieuses ou pauvres, du rang desquelles je suis sorti.

« Je vous autorise à publier cette lettre comme toutes les autres.

« Veuillez, monsieur, croire à ma considération, à toute ma reconnaissance pour les victimes et pour moi, pour les honnêtes gens de tous les pays, sans distinction d'opinion ou de religion.

« BORGAT. »

Lyon, 5 décembre 1884.

RÉUNION DE LA SALLE FAVIE

Le second meeting des ouvriers sans travail s'est tenu dimanche, salle Favie, à Belleville.

A une heure, un millier de personnes avaient déjà pénétré dans la salle.

A une heure et demie, ce chiffre avait doublé. Plusieurs individus parcouraient les groupes, donnant comme mot d'ordre : « Le boucher, président », tandis que d'autres disaient : « Il faut nommer Vaillant ».

Le boucher qui, à la suite de son discours au meeting de la salle Lévis, avait été mis en état d'arrestation, était en liberté depuis le matin et on l'apercevait dans un coin de la salle.

Le citoyen Vaillant, conseiller municipal, était également présent, accompagné de son collègue, le citoyen Chabert.

Parmi les assistants, citons : les citoyens Paul Brousse, Ponchet, Eudes, Martelet, Adhmar Lecier, Lepointre, Renault, Ravet, Roussel, Tortelier, Graillat, la citoyenne Ravet, Mme Wigunska, nihiliste bien connue, etc.

Le citoyen Leboucher est élu président, et l'on nomme le reste du bureau à grand peine. Puis, le secrétaire lit des adresses de groupes anarchistes de l'étranger.

Enfin, il termine par la lecture d'une dépêche des « anarchistes allemands de Londres », qui fraternisent avec les anarchistes parisiens.

Le président donne ensuite la parole au citoyen Duprat, du groupe des tailleurs ; l'orateur fait un discours qui peut se résumer ainsi : « Du pain ou la Révolution ! »

L'orateur qui lui succède est le citoyen Vaillant.

En sa qualité de délégué de la commission d'organisation du meeting, il propose à l'assemblée de lui lire le projet de résolution adopté par cette commission.

Au nom de la commission d'organisation, le citoyen Vaillant propose de mettre les pouvoirs publics en demeure :

- 1^o De suspendre le paiement des loyers au-dessus de 500 francs, jusqu'à la fin de la guerre, et de réquisitionner les logements libres ;
- 2^o De réduire la journée de travail à huit heures ;
- 3^o De prendre sur la Dette publique 500 millions de francs pour les besoins les plus pressés ;
- 4^o De supprimer le marchandage ;
- 5^o D'exécuter une série de travaux pour fournir du travail.

Il propose en outre de nommer des délégués qui iront porter ces propositions aux Chambres, au conseil municipal, au gouvernement, et qui rendront compte de leur mandat dans un prochain meeting, car il pense que l'agitation commencée doit continuer à cause des provocations de la police.

Le citoyen Ponchet demande alors la parole. Il parle contre la bourgeoisie.

« Je ne vous dis pas, ajoute-t-il, de descendre dans la rue, mais organisez-vous, préparez-vous, et bientôt le peuple pourra prendre la place qui lui est due ; aujourd'hui, il crève de faim, de froid et de misère devant le produit de son travail. »

Ces paroles sont couvertes d'applaudissements.

Ensuite, le citoyen Leboucher lit une lettre signée des cavaliers de remonte de Saumur, qui annonce qu'une partie d'entre eux est avec la révolution sociale et qu'elle n'attend que le signal pour démonter l'autorité. (Hurrahs prolongés).

On brûle la lettre à la demande générale, afin que la police ne puisse l'avoir.

Le citoyen Leboucher raconte qu'il a été arrêté pour Gambetta, et s'empresse d'ajouter qu'il était jeune, à cette époque, et que ça ne lui arrivera plus de se faire coffrer par des personnalités qui, une fois arrivées, mettent le peuple en plan ».

« D'ailleurs, ajoute-t-il, qu'a fait pour le peuple la République ? Ceux qui ont le pouvoir ac-

FEUILLETON DE L'AVENIR (77)

LE COUSIN DU DIABLE

Par CONTRAN BORYS

PREMIÈRE PARTIE

Le Diable à Tournai

(Suite).

— Cette rage de vouloir m'affubler malgré moi d'un nom qui n'est pas le mien, a un côté réellement bouffon...

— Ainsi votre réponse ?

— Ma réponse est celle-ci, monsieur : allez au diable !

— Il est vraisemblable que vous irez avant moi, monsieur le comte Godefroy de Thun.

Les fers se croisaient déjà. Mais, ainsi que l'avait annoncé don Raphaël, le combat ne dura pas plus de dix secondes, au bout desquelles l'épée du capitaine disparut jusqu'à la garde dans la poitrine de Florestan.

Le malheureux jeune homme poussa un cri étouffé, puis tomba.

— Ma foi, j'en suis fâché, monsieur le comte, murmura le vainqueur en essuyant sa rapière sur une touffe d'herbe. Mais vous étiez averti... N'eût-il pas mieux valu avouer tout de suite, hein ? Qu'en dites-vous ?

— Je dis... je dis... ballutia le vicomte, qu'il est désagréable... d'être venu d'aussi loin, pour me faire... ruiner d'abord et massacrer ensuite !

Et il perdit connaissance.

— Pardieu !... grommela le capitaine penché sur sa victime, voilà un homme bien entêté !... Il nie, même en expirant... Ça l'est-il mort, au moins ?... Non, son cœur bat... Que faire ?

Je ne dois pourtant pas le laisser crever ici comme un chien. Il faudrait le faire porter chez lui...

Et don Raphaël sortit en courant de l'enclos pour aller chercher du secours.

Un quart d'heure après, il reparut accompagné de deux hommes qui apportaient un brancard.

Mais lorsqu'ils voulurent relever le cadavre, leurs yeux ne rencontrèrent qu'une flaque de sang que la terre buvait avec lenteur.

Quant à M. Florestan de Morlac, on ne le retrouva nulle part.

Les bâtiments du cloître n'étaient percés, de ce côté de l'enclos, que par trois ou qua-

tre fenêtres grillées. Le vicomte n'avait donc pas été emporté par là.

Sur la muraille du parc, il n'existait aucune porte.

Restait la vieille maison ; mais depuis un temps immémorial, on la savait inhabitée.

Néanmoins, don Raphaël s'avança vers l'huis à moitié pourri et y heurta à coups redoublés.

Nul ne vint ; un sourd écho répercuta les coups ; puis tout retomba dans le silence.

Le capitaine promena autour de lui des regards stupéfaits.

— Par où diable s'est-il envolé ? murmura-t-il en se tirant la moustache.

Nous avons quitté Diégo Diaz au moment où, frappé de Pétonnante ressemblance du vicomte Florestan avec son ennemi Léléo, il évacuait l'auberge du Pot-d'Etain pour n'avoir pas plus longtemps sous les yeux un visage exécré.

Encore ému de cette rencontre et des souvenirs qu'elle avait remués en lui, l'Espagnol s'en alla au hasard le long des rues ombragées, levant machinalement un pied après l'autre et suivant le fil sinistre de ses réflexions.

Or, il arriva que, marchant toujours, tournant sans cesse des angles de rues, il sentit tout à coup un air plus chaud lui

caresser la joue et un flot de lumière inonder ses prunelles.

Diaz venait de déboucher sur la Grand'Place, que l'on appelait encore à cette époque le Grand-Marché.

Au sortir de ces voies étroites, fraîches et sombres comme les caves, le contraste était éblouissant.

Sur un vaste terrain triangulaire, ayant à son sommet le gothique beffroi, à sa base le portail de l'église Saint-Quentin, à ses faces latérales une foule d'élégants édifices, — le resplendissant soleil de juin s'épanouissait en larges ondes, piquant d'étiageilles les girouettes, se mirant aux ardoises des toits, dorant au loin les flèches, les clochetons, les campaniles, et découpant, sur l'azur foncé du ciel, le profil sévère de la cathédrale et de ses cinq tours carrées.

Midi retentissait aux vingt paroisses.

Du faite des clochers, une pluie sonore s'éparpillait au vent ; la grêle sonnerie des monastères se joignait au timbre lourd des basiliques, et le carillon clair du beffroi voltigeait — dentelle aérienne — entre les sombres volées de Notre-Dame.

En bas également régnait le bruit, l'animation, l'allégresse.

(A suivre.)

tellement sont aussi voleurs et exploiters que les royalistes ! »
Puis, le collègue du citoyen Vaillant au conseil municipal, le citoyen Ch. bert, prend la parole.
Si la majorité de cette assemblée se prononce pour l'action immédiate, je suis avec vous, dit-il.
Les jeunes feront alors signe aux vieux, et je vous jure que le jour où le peuple, en force et armé, descendra dans la rue, je me ferai tuer à ses côtés.
Cette déclaration est vivement acclamée par tous les anarchistes.
Le citoyen Lebaucher met alors aux voix les différents ordres du jour des orateurs qui se sont succédés à la tribune, mais tous sont repoussés, excepté celui du président lui-même, qui demande que l'action individuelle soit pratiquée jusqu'au jour où, en force, la Révolution sociale pourra détruire violemment l'ordre de choses établi.
Cet ordre du jour conclut à la réunion d'un meeting sur la voie publique, dont la date et le lieu ne sont pas encore arrêtés.
Il a été voté à la presque unanimité.
La sortie s'est alors effectuée dans le plus grand calme, et les agents de Camescasse n'ont pu, à leur grand regret, opérer aucune arrestation.

L'AFFAIRE CLOVIS HUGUES

DERNIERS DÉTAILS

Mort de Morin

L'agent Morin est mort avant-hier soir à dix heures vingt-cinq minutes.
On peut dire d'ailleurs, que, dès le matin, l'agonie avait commencé. Le malade avait été atteint du coma, c'est-à-dire que l'insensibilité était devenue complète.
Cet état, voisin de l'état de léthargie, résulte, on le sait, de toute hémorragie cérébrale ou de toute commotion du cerveau.
Ces jours derniers déjà, le bras gauche s'était paralysé à la suite de la blessure produite par la balle reçue dans la tête.
Avant-hier matin, le bras droit s'est paralysé à son tour, ce qui démontrait que l'encéphalite était complète.
Vers midi, les cris que Morin ne cessait de pousser depuis quelques jours ont cessé. Les yeux se sont fermés. On peut dire que le blessé s'est littéralement éteint. Le visage avait revêtu une teinte cadavérique. Cependant la constitution robuste de Morin lui a permis de vivre jusqu'au soir; mais, dès neuf heures, les symptômes d'une mort prochaine apparaissent.
Un exprès a été envoyé, immédiatement après le décès, à la famille du défunt, dont le cadavre va, suivant toutes probabilités, être soumis à l'autopsie.

L'instruction

Samedi, Mme Clovis Hugues a subi un long interrogatoire.
L'affaire viendra vers le 20 décembre devant le jury de la Seine.

LE PILORI

L'Officiel a publié une note d'où il résulterait que MM. Duclaud et A. Dubost ont déclaré que, « retenus hors de la salle au moment du scrutin sur l'amendement Floquet, ils n'avaient pu prendre part au vote et que s'ils eussent été présents, ils eussent voté contre. »

Nous ne pouvons rien contester de la déclaration de M. Duclaud, dit la Justice, mais nous pouvons affirmer, et au besoin vingt députés pourraient appuyer notre affirmation, que M. Dubost était non-seulement présent au moment du vote, mais encore qu'il a voté, aux yeux de tous, contre l'amendement Floquet.
M. A. Dubost, pour des raisons que nous n'avons pu apprécier, a fait ensuite retirer son bulletin.
Il a été porté, par suite, parmi les députés n'ayant pas pris part au vote. Une fois le vote connu, M. A. Dubost, revenant sur son second mouvement, a fait insérer à l'Officiel la note que nous venons de reproduire.
Cette troisième déclaration est absolument contraire à la vérité; M. Dubost, nous le répétons, était présent.
Il a voté bleu, c'est-à-dire contre l'amendement Floquet.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — L'Observer a quelque raison de croire que l'accueil fait par les puissances aux propositions anglaises concernant l'Égypte n'est guère de nature à faire espérer leur acceptation.

ALLEMAGNE. — BERLIN. — La commission de la Conférence s'est réunie hier à deux heures, et la séance s'est prolongée jusqu'à sept heures et demie.

Le commission s'est mise d'accord sur la plus grande partie de la déclaration relative au Congo; toutefois, les derniers articles concernant la neutralité n'ont pas encore été examinés.

La question du Niger n'a pas non plus été étudiée.

Le projet du chemin de fer du Congo a été ensuite examiné. M. de Courcel a déclaré que malgré le désir généralement exprimé d'encourager les entreprises ayant pour but de rendre plus facile l'accès de l'intérieur de l'Afrique, il pensait que la Conférence ne devait pas s'inquiéter des questions d'ordre financier.

ÉTATS-UNIS. — LIVERPOOL. — Onze cents journaliers italiens sont arrivés dans le steamer Britannia. Il résulte d'informations recueillies au consulat italien qu'un très petit nombre de ces ouvriers s'en vont sans esprit de retour. La plupart ne retourneront chez eux que pour y passer l'hiver, parce qu'en cette saison il ne leur est pas possible de se trouver du travail à New-York.

DERNIÈRE HEURE

10 h. s. — Hier, à la Conférence de Berlin, quelques modifications ont été introduites dans la rédaction des articles relatifs au Congo.

Ces modifications tendent toutes à laisser aux puissances riveraines la plus grande initiative dans le mode d'application des principes formulés par la Conférence.

Une note de la Hong Kong du 7 dit que, suivant les nouvelles reçues du Tonkin, on s'est battu vivement ces jours derniers, et que les Chinois ont été défaits et obligés de battre en retraite.

10 h. 25. — Le vapeur le Pochard, allant de Cork à Liverpool avec un chargement et des passagers, a échoué près d'Holy-Head. Il n'a pas pu être secouru à cause de l'état de la mer. Tous les passagers ont péri.

M. Barodet, député de la Seine, a rendu compte, hier, de son mandat, salle Rivoli. La réunion a voté, presque à l'unanimité, un ordre du jour de confiance.

A propos de la question d'Égypte, la principale intéressée, la France, n'a encore rien dit, et l'on assure que M. Jules Ferry observe une réserve qui n'étonnera aucun de ceux qui connaissent le caractère concentré et taciturne du premier ministre français; on assure cependant et il est aisé de le supposer, qu'il est loin d'être satisfait.

Il réclamerait, en outre des garanties exigées par les autres puissances, le rétablissement, sous une forme quelconque, de l'ancien contrôle à deux et des garanties complètes au sujet de la neutralisation du canal de Suez.

Minuit. — On mande de Dongola au Daily News:

« Le bruit court que le madhi, répondant à un défi de Gordon, essaya de faire traverser le Nil à ses troupes, leur affirmant que les eaux du fleuve se retireraient sur leur passage. « 3.000 hommes auraient péri. »

1 h. m. — Le marquis Tseng est atteint d'un refroidissement et garde la chambre.

M. Clémenceau prépare un discours destiné à mettre le feu aux poudres.

On assure que MM. Waldeck-Rousseau, Martin-Feuillée, Tirard, le général Campenon et l'amiral Peyron vont donner leur démission.

A TRAVERS LYON

Conseil municipal

Aujourd'hui, à huit heures du soir, séance publique du conseil municipal.

Le ministre de la justice a reçu une délégation de la chambre syndicale des comptables, qui lui a remis une pétition adoptée par la chambre syndicale, demandant l'admission des employés dans la composition des chambres de commerce et dans celle d'une chambre des tribunaux de commerce chargée spécialement de juger les litiges entre patrons et employés.

M. le garde des sceaux a promis aux délégués d'examiner, en ce qui le concerne, avec la plus grande attention, la pétition qui lui était remise. Il les a invités à voir également le ministre du commerce, dans les attributions duquel rentre plus spécialement l'objet de leur requête.

Le journal Le Rhône annonce qu'une nouvelle Compagnie de navigation qui, depuis quelques mois, était en formation, vient, avant de se constituer elle-même, de se fusionner avec la Compagnie générale de navigation du Rhône, en une Compagnie unique dont le conseil d'administration aura pour président le président actuel de la Compagnie générale, M. J. Bonnardel.

La nouvelle Société aurait pour objet l'application du touage à la navigation du Rhône, au moyen soit d'une chaîne, soit d'un câble d'acier noyé et fixé dans le lit du fleuve.

Hier, à dix heures du matin, une femme du nom de Chatagner, a été arrêtée par les gardiens de la paix, au moment où elle venait de

dérober sur le marché Saint-Antoine, une superbe dinde, à l'étalage de M. Massard, marchand de volailles.

Prise sur le fait, elle n'a pu nier le délit et a été conduite au Dépôt.

Arrestations. — Hier matin, le nommé Louis Gras, qui traversait la rue du Parfait-Silence, en complet état d'ivresse, et s'amusa à briser une devanture de magasin, a été arrêté et conduit à la Permanence.

Hier soir, les agents de la sûreté, munis d'un mandat d'arrêt décerné par le procureur de la République, ont procédé à l'arrestation du nommé Joseph Payet, peintre sur verre.

Cet individu est accusé d'avoir recélé dans son domicile divers objets volés dans les églises par une femme nommée Munier, actuellement écrouée pour vol.

Une enquête est ouverte.

Le nommé Alexandre Guilletmet, rue d'Ivry, 19, qui, à la suite d'une vive discussion, avait frappé brutalement un de ses camarades, a été arrêté et conduit à la Permanence.

Accident. — Hier, à 6 heures du soir, la nommée Anna Hirerd, âgée de 62 ans, est tombée de faiblesse au moment où elle traversait la rue Terme.

Transportée à la pharmacie Grange, après y avoir reçu des soins, cette pauvre femme a pu regagner son domicile.

Hier, à 4 heures du soir, le nommé Mathieu Commarmot, conducteur de bestiaux, trouvé malade sur chemin de St-Just, a été conduit à l'hospice de la Croix-Rousse par les soins des gardiens de la paix.

Disparition. — Sous ce titre, nous avons annoncé dans notre numéro d'hier, la disparition du nommé Roussel; c'est Marie Neybur, femme Roussel qu'il faut lire.

L'incendie du cours Lafayette. — Nous avons pris des nouvelles du pompier qui a été blessé avant-hier soir. Ce courageux citoyen a reçu des blessures moins graves qu'on ne croyait; cependant, son état ne laisse pas que d'inspirer quelques inquiétudes. Il souffre beaucoup des reins et de la poitrine. Le médecin qui le soigne ne s'est pas encore prononcé sur les conséquences possibles du mal, vu l'inflammation des reins, qui est très grande. On espère néanmoins, avec beaucoup de soins, arriver à le sauver.

Le cadavre de Saint-Clair

Nous avons dit qu'on recherchait l'instrument avec lequel Meylan s'était frappé. On avait retourné vainement le fumier qui se trouvait autour de la fontaine près de laquelle le malheureux avait été trouvé.

Enfin, dans la journée d'hier, le rasoir a été retrouvé près d'un hangar servant actuellement d'entrepôt.

On sait que le docteur Lacassagne avait déclaré, dès son premier examen, que Meylan avait pu survivre un quart d'heure à ses blessures; cela explique la découverte du rasoir à plusieurs mètres de l'endroit où se trouvait le cadavre.

La question sociale

Les arrestations pour vagabondage continuent, leur nombre va toujours en augmentant. Ce qu'il y a de plus regrettable, c'est que la plupart des individus arrêtés sont des ouvriers sans travail, quelques-uns peres de famille, que la misère a chassés impitoyablement de leur domicile.

Parmi les arrestations d'hier, citons celles des citoyens :

FEUILLETON DE L'AVENIR (96)

LE

PALEFRENIER

Par Henri ROCHFORD

(Suite)

Elle se rappelait parfaitement avoir dit à Roderic :
« En partant à midi, vous arriverez à six heures du soir, et vous vous rendrez tout de suite à l'hôtel de Suède. Il paraît qu'on y est très bien. »
Si, comme il le lui avait souvent assuré, les moindres paroles de son Yvonne se gravent dans son cœur, celle-là avait dû s'y graver comme les autres, il y avait donc quelques chances pour qu'il se fût fait connaître, en débarquant à l'hôtel susdit. Mais sous quel nom s'était-il présenté? Probablement sous celui de Boureuil qui portait le passe-port. Il n'avait aucun motif d'adopter un autre, puisqu'il pouvait justifier, au besoin, par des papiers authentiques, de la possession de celui-là.
Yvonne se défiait de l'insouciance de son

ami, qui, anéanti par la cruauté de leur séparation, ne s'était peut-être pas donné la peine de dissimuler son identité, auquel cas il avait pu sans doute être expulsé ou se trouvait sur le point de l'être, car en Belgique, où tout se fait lentement, les expulsions marchent avec une rapidité extraordinaire.

Alors où le retrouver, perdu qu'il était sur le continent européen? Heureusement elle était résolue à tout. Elle partirait plutôt en personne à la recherche de celui sans lequel la vie n'était plus qu'un poids insupportable. Tous les proscrits se connaissent à l'étranger. Elle s'adresserait aux plus notoires et finirait bien par tenir la piste.

Elle avait lu un livre de Mme Cottin, les Exilés en Sibirie, dans lequel une jeune fille part à la découverte de son père transporté à Tobolsk et le retrouve après mille dangers. Elle se modifiait sur cette héroïne, bien que Roderic fût son fiancé, non son père. Elle se proposait de traverser pour arriver à l'endroit où furent figurés par le Pas-de-Calais, dont on a raison avec une navigation de trois jours et demi.

Ce voyage sentimentel lui fut épargné. C'était en effet à l'hôtel de Suède qu'avait attendu Roderic. Il était bien sous le nom de Boureuil qu'il s'était inscrit. Il avait simplement supprimé le titre et la partie. Yvonne les rebâtit sur la lettre

qu'elle envoyait à tout hasard et qui était ainsi brièvement conçue :

« Vous m'abandonnez, soit! J'agirai seule. Vous pensez, je le vois, trop à votre honneur pour vous occuper de mon bonheur, qui devrait cependant ne pas vous être moins cher. Vous avez sacrifié votre amour aux préjugés du monde. Vous trouverez bon que je sacrifie les préjugés du monde à mon amour à moi. Vous êtes au moins sûr qu'on ne vous accusera pas de m'avoir circonvenue, puisque vous avez fui, au risque de me tuer.

« Tout ce que je vous demande, c'est de ne pas quitter la Belgique sans me faire dire où vous irez. A ce sujet, j'ai mille moyens de le savoir.

« Je t'aime toujours. »
Le tout signé d'un Y. Si la lettre se trouvait d'adresse, tant pis. Elle tomberait au rebut et n'apprendrait rien à l'employé de la poste qui la décrocherait plus tard.

Pour parer à une autre éventualité, elle écrivit sur l'enveloppe : Monsieur le vicomte Aronelli de Bourcuil, deux noms valant mieux qu'un pour la découverte d'un homme exposé à en changer aussi fréquemment.

C'est ainsi qu'elle détermina le vicomte Aronelli de Bourcuil, qui, par un hasard de la destinée, se trouva en la mouline de baisers. La vicomtesse dont l'avis ornemen-

tée Yvonne eut un résultat inattendu : le loyer de sa chambre fut immédiatement augmenté de cinq francs par jour.

La correspondance s'engagea, sentimentale de la part de Roderic qui tantôt expliquait son coup de tête par des considérations de morale transcendante, tantôt le regrettait en termes incendiaires; grave et tranchante de la part de Mlle de Curval qui se bornait généralement à le renseigner sur ses projets par ces mots d'une portée indéterminée :

— Tu as agi comme tu l'entendais, j'agirai comme je l'entends.

Il lui écrivait, poste restante, et, tous les deux jours, elle trouvait quelque prétexte à des sorties dont la fréquence arriva à étonner la femme de chambre qui l'accompagnait, car Yvonne n'osait courir Paris seule en voiture. Parfois, elle se munissait de Réginald ou de Ferdinand, mais les garçons étaient presque toujours retenus à la maison par quelque leçon de latin, de gymnastique ou d'escrime.

Elle passait ainsi ses journées à inventer et à saisir des occasions dont les cheveux finissaient par lui rester dans la main.

Roderic lui recommandait assiduellement de payer de l'oublier, mais il jouissait de l'illusion en constatant qu'il était toujours excusivement le maître de son cœur et de sa pensée.

Les spongements sont très usés et très usés

Claude Perrin, Buret, Martel, Jean Curty, Teiller, François Dussud et Martin Burel. Ces malheureux subissent actuellement la prison à cause de toutes les folles dépenses de l'opportunisme, qui prétend toujours qu'il n'y a pas de question sociale.

Les Prévoyants de l'Avenir, société civile de retraites, siège social, 6, quai des Brotteaux.

La recette s'est élevée à 8,540 fr. 255 adhérents nouveaux sont venus se joindre à nous.

Régionale

Les élections consulaires à Tarare.

Dimanche prochain 14 décembre, les électeurs consulaires sont appelés à renouveler le tribunal de commerce de Tarare. Ils auront à procéder à l'élection d'un président, de deux juges titulaires et de deux juges suppléants.

M. Victor Clément vient d'être nommé président de la fanfare de Tarare.

Tribune libre

Une dame ayant reçu une très bonne éducation demande une place de dame de comptoir ou autre. — M^{me} Gayetti, rue des Prêtres, 18, au 3^e.

Syndicat des tôleurs et fumistes. — L'assemblée mensuelle aura lieu dimanche 14 décembre, à deux heures du soir, salle Gamet, rue de Chartres, 8.

ORDRE DU JOUR :

Cotisations et réception des nouveaux adhérents.

Le secrétaire : J. ROCHERON.

Boulangerie ménagère de la Guillotière (en formation). — Les citoyens qui désireraient adhérer à la boulangerie ménagère en voie de formation à la Guillotière, et devenir actionnaires, sont priés de s'adresser, pour tous renseignements et pour prendre connaissance des Statuts, aux adresses suivantes :

J.-B. Albert, chemin de Gerland, 47.
Blanchet, rue Passet, 7.
Bretzner, chemin des Balançoires, 24.
Clavel aîné, rue Sainte-Jeanne, 29.

Chaise, rue Creuzet, 28.
Fichet, rue Moncey, 54.
Gladel, rue de Chartres, 32.
Payant, rue de Vendôme, 205.
Claude Poulain, rue des Asperges, 58.

Appréteurs réunis. — La 7^e série est convoquée, pour sa réunion mensuelle, le mardi 9 décembre 1884, à huit heures du soir, chez le citoyen Gontard, rue Garibaldi, 108.

Urgence.
ORDRE DU JOUR :
Versement des cotisations.

Les prévoyants de l'Avenir (Société civile de retraites). — Dimanche, 14 décembre, à une heure, salle de la Scala, grand concert-conférence au profit des ouvriers sans travail et de l'œuvre des fourneaux économiques de la presse lyonnaise.

Chambre syndicale des chauffeurs mécaniciens. — L'administration a l'honneur d'informer MM. les industriels qui auraient besoin de bons chauffeurs, conducteurs ou ouvriers pour faire les réparations, qu'ils peuvent s'adresser au secrétaire, qui tient un registre pour les demandes et offres d'emplois.

Le secrétaire : JOUBLIN.

Ouvriers serruriers. — La Chambre syndicale fait un pressant appel à tous ses adhérents, avec la conviction que tout ouvrier doit se réunir pour discuter ses droits, car ce n'est que par la discussion que naîtra la vérité.

ORDRE DU JOUR :

Audition des délégués de la fédération.
Questions diverses.
On recevra des adhérents.
La réunion aura lieu le jeudi 11 courant, à huit heures du soir, au café du Jura, rue Tupin.

Mécanisme. — L'administration syndicale rappelle à tous ses adhérents que le siège social est rue Molière, 30, au 1^{er}, sur le devant.

Le conseil se réunit ordinairement tous les mardis, à huit heures du soir.

Un bureau de permanence est établi tous les jours non fériés, à huit heures du soir, pour recevoir les offres et demandes de travail, inscriptions d'adhérents, cotisations et informations de tous genres.

Le syndicat d'expertise, la commission de contrôle et les bureaux de séries sont priés de se rendre au siège social ce soir 9 courant.

Nous possédons maintenant un capital de 162,106 fr.
Les membres actifs sont au nombre de 8,242.

CIRQUE PLÈGE

Aujourd'hui mardi, soirée de gala. Débuts des frères Pasqualla, clowns excentriques, dont on nous dit beaucoup de bien. A cette représentation, paraîtront tous les artistes. Le spectacle sera terminé par la brillante Chasse Pompadour. Le cirque Plège a su s'entourer de bons éléments qui lui assurent les faveurs du public lyonnais. Le cirque est chauffé.

CIRQUE-BELLECOUR

C'est aujourd'hui mardi que le Cirque-Bellecour ouvre ses portes au public lyonnais. Le programme est des plus alléchants, les artistes de mérite qui y figurent vont être pour le Cirque-Bellecour un des plus grands succès de leur vie. Nous dirons demain l'effet produit sur le public par cette innovation d'un genre si nouveau et si bien ébauché par son intelligent directeur.

BOURSE DE LYON

Lyon, 8 décembre 1884.

Bourse de lundi, sans tendances bien accentuées, la fermeté domine cependant.

On bavarde, on ergote, on cherche des raisons à la tenue des cours, alors qu'il n'y en a pas d'autres que l'abondance de l'argent qui ne trouvant plus de sécurité dans le commerce ou l'industrie vient se remployer à la Bourse. De temps à autre, les vendeurs viennent aider la hausse par un découvert intempestif.

3 0/0, 79 35.
4 1/2 0/0, 108 80, assez tenu.
Italien, 98 80, très ferme.
Egyptienne unifiée, 320 62, somnolente.
Crédit lyonnais, 531 25, ferme.
Banque ottomane, 608 75.
Autrichiens, 626 25.
Lombard, 322 60.
Saragosse, 392 50.
Nord-Espagne, 546 87.
Suez, 1,880.



L'AVENIR DE LYON
BON
Pour une POLICE de la Société
LE TRAVAIL
INDEMNITÉS GARANTIES :
En cas de mort. 500 Francs
En cas d'incapacité permanente de travail. 500 Fr.
Cette police d'assurances est remise à tout porteur de 5 Bons, moyennant 75 cent.
9 Décembre 1884

Avis On nous prie d'insérer la lettre suivante :

« Modane, le 2 septembre 1883.
« Monsieur,
« Ayant reconnu le grand bien que faisait le Sirop de Bochet iodé, de BERTRAND aîné, à mes enfants, je veux de nouveau leur en donner, et vous prie de vouloir bien m'adresser 4 flacons à 5 fr. de votre Sirop de Bochet iodé, de BERTRAND aîné. Ci-joint un mandat pour vous couvrir de la somme de 20 fr.
« En attendant, recevez, Monsieur, mes salutations et mes remerciements anticipés.

« M.-E. FOMPY,
« Gérant du buffet de Modane (Savoie).
Notice gratis. — Fl., 2 fr. 50 et 5 fr., franco 0 fr. 75 en sus. S'ad. ph. BERTRAND aîné, Hantzer, succ., 21, place Bellecour, Lyon.

N^o 98
L'AVENIR DE LYON
BON D'ACHAT
9 Décembre 1884
Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.
L. GRANNY, J.-E.-A. PAGES
Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon
L. VELLERUT, DIRECTEUR

AFFAIRE RARE Cause de décès. Café-Comptoir, billard, beau logement, quartier populaire, loc. 800 fr., rec. 30 fr. par jour. Valeur 3,000 fr. Prix : 1,200 fr.

ÉPICERIE comptoir, herbages (Brotteaux), belle position, b. log., loc. 600 fr. (maladie), fonds et march., pr. 900 fr., occ. à saisir.

A VENDRE
près le cours Morand

Une Maison

Sur hospices, bail 15 ans, rapp. 50,000 fr.
PRIX : 30,000 fr.

Toutes facilités de paiements
L'ECHO de LYON
Transféré : 4, rue Mercière, au 2^o

A LA GRANDE CONCURRENCE

10, rue Hippolyte-Flandrin.
LYON — PRÈS LA RUE D'ALGÉRIE — LYON
Grand arrivage de papiers peints à des prix exceptionnels de bon marché.

GRANDE EXPOSITION
DE NOUVEAUTÉS

Maison RIVIER Sœurs

43, Rue Centrale, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 80

Mise en vente d'un choix considérable de Chapeaux feutre HAUTE NOUVEAUTÉ, et de Casquettes de toutes formes et à tous prix. — Bonnets grecs et articles fantaisie en tous genres. — RAYON SPÉCIAL pour Dames et Fillettes.

20 MILLE Chapeaux feutre en toutes formes des meilleurs fabricants de France. — Prix unique. 3 fr. 60

PHOTONATURE ET HÉLIOCHROMIE

Procédés brevetés S. G. D. G.
EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

La Société Générale de Photonature exploitant ces deux procédés, les seuls donnant à la couleur une inaltérabilité parfaite et n'ayant à redouter aucune imitation, se recommande aux connaisseurs et amateurs du beau pour ses Portraits artistiques, Reproductions, Agrandissements, etc., etc. Cet important établissement est bien situé, livre aussi de la Photographie en tous genres.

SALONS D'EXPOSITION
Rue du Plat, 2, au Premier
MAISON DU PALAIS-ROYAL (près le pont Tilsitt)

ENTRÉE LIBRE tous les jours
(DIMANCHE COMPRIS)

CHAPELLERIE PRADE

Chapeaux feutre haute nouveauté, premier choix, 400/0 de rabais. — Nouvel arrivage de 3 60 dernier genre, pour hommes, dames et enfants.
Grand choix de coiffure de voyage en tous genres

20, Quai Saint-Antoine, 20

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS si vous sucez quelques BONBONS GRAMONT

sur le goudron. Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du Goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la Toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron, mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des Capsules de Goudron recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur : ici l'inconvénient est grand, car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon Gramont fond de suite et soulage immédiatement. Prix : la boîte, 1,75; demi-boîte, 1 fr.

Se méfier des Contrefaçons. — Exiger la Signature du D^r GRAMONT.
Dépôts à Lyon : pharm. Bunoz, pl. St-Pierre, 1; Lemonon, r. St-Joseph, 55; Castimir, avenue de Saxe, 82; Lardet, rue Bat-d'Argent; Deleuvre, rue de Belfort (Croix-Rousse); Martel, place de la Pyramide, 15. (Vaise); à St-Etienne, pharm. Delpy, à Valence, Couturier; à Vienne, Boyet; à Tarare, pharm. Moderne; à Chalon-sur-Saône, Jacquin; à Mâcon, Lacroix, et dans toutes les pharmacies.

CONTRE LES ÉPIDÉMIES

Les filtres au charbon désinfectent les eaux qui contiennent des insectes nuisibles à la santé. Six médailles aux expositions. Approuvés par la Faculté de médecine. — Seule maison fournissant les établissements religieux. — Fabrication et réparations.

BERTHIER
rue de Jarente, 5, Lyon

M^{me} HERMANN
Avenir par les cartes, passage St-Pothin, 6.

Pâte Phosphorée
LARDET

Pharmac.
SIGNOUD Successeur
place des Jacobins, 1, Lyon.

Cette Pâte détruit rapidement
Cafards, Rats

Se défier des imitations. — Bot. 1 fr.; demi-bot. 50 cent.

Expédition franco par colis postal de trois pots contre mandat-poste de 3 fr.

L'OUEST

Compagnie anonyme d'assurances sur la vie
Constituée avec l'autorisation et sous le contrôle du Gouvernement
SIÈGE SOCIAL :
22, rue des Capucines — PARIS

RENTES VIAGÈRES
immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 0/0 et plus, suivant l'âge et le délai.

RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES
avec remboursement au décès du rentier du capital de la rente

ASSURANCES PAYABLES
en cas de Vie, en cas de Mort. Dotation d'Enfants.

Les placements des Fonds des Assurés et des Rentes sont garantis par Hypothèques sur un Domaine immobilier s'élevant à plus de 100 Millions.

S'ADRESSER
Pour tous renseignements à la Compagnie
M. HESS
79, place des Jacobins — LYON

CABINET DE M. GOULLON

Défenseur aux Tribunaux de Paix et de Commerce
69, Passage de l'Argue, 69

Bureau de tabac, centre Lyon, prix 11,000 fr., location avantageuses, long bail.

Épicerie-Herbages et bouillon, prix 1,200 fr., beau local.

Pensionnat près Lyon, prix 8,000 fr., grand clos, location avantageuse, position d'avenir.

Restaurant et 5 lits garnis, prix 1,000 fr., location 350 fr.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal